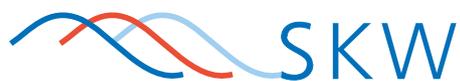


RAPPORT ANNUEL 2023



Schweizerischer Kosmetik-
und Waschmittelverband

Association suisse des cosmétiques
et des détergents

The Swiss Cosmetic
and Detergent Association

Avant-propos		Communication	
Législation		La voix de l'industrie	21
L'harmonisation comme objectif inchangé	5	Travail médiatique	22
Droit des cosmétiques	6	Analyse des services et de la satisfaction de la SKW	22
Droit sur les produits chimiques	6	Publications en ligne	22
La Suisse et le Green Deal de l'UE	9	Prestations	
Projet d'ordonnance «Meilleure protection de l'homme et de l'environnement»	9	Ensemble complet	23
Nouveau droit de la protection des données	9	Informations	24
Suppression des droits de douane sur les produits industriels	10	Renseignements aux membres et parties prenantes	24
Révision de la loi sur le travail, ordonnances 1 et 2	10	Renseignements aux entreprises et organisations étrangères	24
Réunions et manifestations		Certificats GMP et Free Sale	24
Plus d'événements live, moins de réunions en ligne	11	Exportations et salons	25
Organes de l'association	12	ARGUSavenue	25
Comité	12	NielsenIQ: conditions particulières pour les nouveaux clients de la SKW	25
SKW Stakeholder Council (SC)	12	Durabilité	
Groupes spécialisés	12	Nos missions	26
SKW Conférence des gérants d'affaires	13	Chiffres	
Commissions techniques	13	Marché des cosmétiques	29
Groupe de travail Swissness et exportation	13	Détergents et produits de nettoyage	30
Experts Emballage et environnement	14	Organisation	
Experts COV	14	Personnel	31
Groupe de travail Soins capillaires professionnels	15	Évolution des effectifs	31
Professionnels de l'entretien	15	Liste des membres	32
Cosmétiques naturels	15	Organisation	33
Communication	15	Représentations	34
Réseau		Organes de l'association	35
Nous avons de bons contacts	16	Groupes spécialisés	35
Autorités	17	Vision	
Associations et organisations nationales	18	Mission	
Associations et organisations internationales	19	SKW Value Proposition	
Cos D-A-CH	20		

Nous y voilà: le rapport annuel 2023 de la SKW, l'Association suisse des cosmétiques et des détergents, est entre vos mains. Il s'agit du 124e rapport annuel, car cette année nous fêtons notre 125e anniversaire. 125 ans - impressionnant!

En 1899, Guillaume II était à la tête de l'Empire allemand! Le New York Times employait pour la première fois le mot «automobile» et l'entreprise Bayer déposait la marque «aspirine». Ce ne sont là que trois exemples suffisamment marquants pour illustrer toute l'ampleur de la tradition sur laquelle repose notre association industrielle.

Cet anniversaire impose à la fois le respect, la fierté, mais aussi le sens des responsabilités. Il ne peut laisser indifférent!

Le 23 mai 2024, nous célébrerons ce jubilé comme il se doit au Theater Casino Zug. Je me réjouis de vous y accueillir en personne!

Dans mon avant-propos, je traite principalement de l'actualité mondiale et de ce qui fait avancer notre association. Cette année, je renonce à une analyse générale, mais je constate que les positionnements se durcissent et qu'on se bat ou on travaille de plus en plus avec des méthodes peu reluisantes.

Cela s'observe également dans le travail quotidien de l'association et dans la politique. Si nous nous sommes par le passé émus de l'insécurité juridique dans certains États, c'est aujourd'hui au cœur même de l'Europe, et en Suisse, que cela se joue.

Le pouvoir législatif semble de plus en plus arbitraire et incertain. Cela n'est probablement pas intentionnel, mais s'apparente au fruit d'un activisme qui a désormais pris le dessus sur la politique. Les scandales se succèdent et les politiques sont constamment amenés à intervenir. De plus en plus souvent en ayant recours au droit d'urgence. Pendant que les médias alimentent l'action depuis la ligne de touche.

Bien entendu au plus grand agacement des défenseurs de la démocratie. Comme moi.

Cette imprévisibilité s'illustre parfaitement par la discussion sans fin sur les furocoumarines, pour laquelle le législateur suisse souhaite imposer une réglementation plus stricte que le reste du monde. Dans ce cas, le législateur ne veut pas seulement aller trop loin, il veut carrément enfreindre ses propres réglementations (Cassis de Dijon).

Où est ici le pragmatisme qui nous a aidés par le passé à renforcer notre position en trouvant des solutions pratiques pour toutes les parties impliquées?

Notre association – et notamment notre directeur Bernard Cloëtta avec l'aide de l'IFRA et de Cosmetics Europe – a dans ce cas remporté une semi-victoire avec la mise en place d'un délai de transition jusqu'en 2026. Toutefois, une loi contradictoire, dont l'entrée en vigueur irait totalement à l'encontre de la logique, est en cours d'élaboration.

La Suisse fait face à une prise de conscience de la responsabilité individuelle et de l'auto-contrôle, qui implique une responsabilisation des citoyens et des acteurs du marché. Que nous cherchions activement, nous, citoyens d'un monde moderne, démocratique et libre, à nous soumettre à un imbroglio de lois toujours plus contraignantes me semble difficilement compréhensible. Je ne suis pas convaincu que l'accumulation sans fin de lois contribue à améliorer les choses. Il est important que les responsables, dans ce cas précis les entreprises relevant de l'industrie des cosmétiques et des détergents, annoncent clairement la couleur!

C'est exactement ce que la SKW fait au quotidien pour ses membres. Nous ne travaillons pas de manière isolée. Nous sommes très bien entourés, par des actionnaires, des associations et des partis importants, au sein d'un réseau national et international aux mailles étroites. L'influence qui en découle est également une grande responsabilité.

Nous assistons les politiques à Berne, en leur fournissant des informations correctes, qui leur sont sinon difficilement accessibles y compris par le biais des offices fédéraux. Nous clarifions et communiquons des informations vérifiées, pas seulement dans notre intérêt.

Vous pensez peut-être «Le lobbying en réponse aux problèmes». Et je dis très clairement: oui! La Suisse et son système démocratique dépendent des défenseurs d'intérêt comme on dépend de l'air pour respirer. Il est cependant essentiel que le défenseur d'intérêt, ou le lobbyiste, affiche le pavillon sous lequel il navigue. J'ai beaucoup de sympathie pour les lobbyistes qui poursuivent en toute bonne foi un objectif sensé eu égard de la société. Comme nous le faisons de notre côté. Je m'affirme pour ma part volontiers en tant que lobbyiste, même si cette position n'est pas forcément perçue positivement.



Thomas Früh
Président de la SKW

Swissness

Les marques suisses ne profitent plus directement des performances atteintes par le passé et l'image de qualité qui avait conduit à notre positionnement extraordinaire sur le marché doit être revue. Aujourd'hui, par nous-mêmes!

Je souhaite sensibiliser et inciter nos fabricants suisses à davantage d'innovation et de créativité: l'expression «Swissness» ne peut être vide de sens - il ne s'agit ni de marketing, ni de simple poudre aux yeux. La performance des produits suisses doit excéder celle des produits concurrents en termes de qualité, d'efficacité et de valence, sans quoi l'avenir sera difficile pour les marques à la croix blanche sur fond rouge. La législation Swissness et le Swissness Enforcement sont garants de la défense des produits suisses. C'est à présent aux marques, aux développeurs et aux fabricants de saisir le train au vol!

Notre association peut vous aider à renforcer votre position dans le contexte national et à établir de nouveaux liens internationaux. Nous vous assistons également dans le domaine de la réglementation avec des certificats. Exploitez les possibilités qui vous sont offertes.

Je remercie cette année encore vivement notre comité directeur pour son travail, notre directeur Dr. Bernard Cloëtta et ses collaboratrices du 35 Breitingenstrasse. Cette année a été particulièrement éprouvante sur le plan politique et leur implication a permis d'éviter le pire. Je ne peux qu'accentuer encore ma reconnaissance pour cette année!

Je me réjouis à présent d'entamer l'année 2024, année de notre jubilé, de vous rencontrer tous bientôt à l'occasion de notre assemblée générale, afin de célébrer ce que nous avons réussi à accomplir ensemble!



Thomas Früh
Président SKW



L'harmonisation comme objectif inchangé

L'un de nos principaux devoirs est de veiller à ce que la législation suisse ne constitue aucune entrave technique au commerce des produits de nos membres. Nous y sommes jusque-là toujours parvenus. À une seule exception près dans laquelle nous n'avons que partiellement obtenu gain de cause:

L'OSAV a demandé une exception au principe du Cassis de Dijon pour l'art. 6, al 1 de l'OCos concernant la réglementation spécifique à la Suisse des furocoumarines. Bien que de nombreuses entreprises, associations et organisations issues de l'ensemble de la chaîne de valeur se soient clairement prononcées contre la nouvelle réglementation dans la phase de consultation, le Conseil fédéral a ratifié une réglementation unique au monde régissant la teneur en furocoumarines des produits cosmétiques en date du 8 décembre 2023. Au terme d'un travail intensif de persuasion, l'industrie a cependant obtenu la mise en application d'un délai de transition jusqu'au 1^{er} janvier 2026. Ce délai était nécessaire pour permettre aux entreprises de travailler à la reformulation de leurs produits.

Le dialogue avec les autorités se poursuit et il y a à présent bon espoir que cette réglementation puisse être alignée d'ici fin 2025 sur le projet d'autorégulation planifiée de l'industrie des parfums sur lequel travaille l'IFRA dans le cadre de l'adaptation des normes de l'IFRA.

Législation

Le droit suisse sur les produits chimiques est régulièrement adapté en fonction de la législation européenne, les entraves techniques au commerce étant dans la mesure du possible évitées. Une adaptation totale (p. ex. dans le cadre d'une procédure de déclaration REACH) ne sera toutefois pas possible sans adhésion de la Suisse à l'Union européenne.

Droit des cosmétiques

Règlement spécifique suisse pour les furocoumarines, levée du principe du Cassis de Dijon

Selon l'art. 6, al. 1 de l'Ordonnance en vigueur sur les cosmétiques (OCos), les teneurs en furocoumarines ne doivent pas dépasser 1 mg/kg dans les produits cosmétiques qui restent sur la peau et peuvent être directement exposés à la lumière du soleil.

La législation suisse sur les produits cosmétiques diffère en ce sens du droit de l'UE, car celui-ci n'applique la limitation de 1 ppm qu'aux produits de protection solaire et aux autobronzants. Grâce au principe du Cassis de Dijon, cette réglementation spécifique à la Suisse n'était jusqu'à présent pas applicable.

L'OSAV a demandé au Conseil fédéral une levée du principe du Cassis de Dijon pour cette réglementation, suite au projet de révision «Stretto IV» de la législation sur les denrées alimentaires, intitulé «Harmonisation avec le droit de l'Union européenne». Pour ainsi dire un emballage trompeur.

La SKW a coordonné le dialogue de l'industrie (IFRA et Cosmetics Europe) avec les autorités et organisé de nombreux débats et réunions avec l'OSAV, le secrétariat d'État à l'économie (SECO) et les chimistes cantonaux. Si un large consensus a été observé dans le domaine des marqueurs, la discussion s'est focalisée sur les concentrations acceptables (1 ou 5 ppm).

Bien que 40 associations et organisations opérant à tous les niveaux de la chaîne de valeur se soient clairement exprimées contre cette levée pendant la phase de consultation, le Conseil fédéral a accepté la demande de l'OSAV dans sa décision du 8 décembre 2023. Les résultats univoques de la consultation ont été publiés au

même moment que la décision du Conseil, une manière de faire bien peu courante.

La levée du principe du Cassis de Dijon pour les furocoumarines va avoir des répercussions financières importantes. Elle implique l'interdiction ou la modification de formulation de l'ensemble des produits des régions voisines de la Suisse.

L'industrie des parfums travaille depuis un certain temps activement à l'actualisation d'un principe d'autorégulation fondée sur la science. Ces travaux de l'IFRA (Internationale Fragrance Association) sont bien avancés et ont été présentés aux autorités. Ils entreront en vigueur à la prochaine mise à jour des normes IFRA (52e amendement), prévue pour 2025.

En application de la décision du Conseil fédéral, les produits cosmétiques qui ne satisfont pas à l'art. 6, al. 1 OCos peuvent encore être fabriqués, mis sur le marché et étiquetés selon l'ancien droit applicable jusqu'au 31 décembre 2025, et distribués aux consommateurs jusqu'à épuisement des stocks. Concrètement, cela implique également que l'exportation de ces produits sera interdite, bien qu'ils soient entièrement conformes à la législation en vigueur dans les pays d'exportation. L'art. 3, al. 5 de la loi sur les denrées alimentaires prévoit en effet l'interdiction d'exportation des cosmétiques «nocifs pour la santé». Tout dépassement des valeurs maximales (en dehors des valeurs GMP) est considéré comme nocif pour la santé. Le droit sur les cosmétiques n'a par ailleurs connu aucune adaptation remarquable en 2023. Les principaux défis pour l'industrie ont découlé des adaptations au progrès technique (APT) du règlement CLP UE (CE) n° 1272/2008, c'est-à-dire des dispositions relatives au droit sur les produits chimiques qui ont été transposées dans les annexes du règlement sur les cosmétiques de l'UE et donc de la Suisse.

Droit sur les produits chimiques

Le droit suisse sur les produits chimiques est régulièrement adapté à la législation de l'UE afin de suivre l'évolution du progrès technique et notamment du droit européen, d'éviter les entraves techniques au commerce tout en adoptant les normes de protection européennes.



Je pense que nous sommes plus forts ensemble. Notre association permet la protection de nos intérêts et la collaboration avec les autorités. Dans le cas des «furocoumarines», nous avons ensemble réussi à faire entendre nos voix. Nous pouvons développer davantage le rôle de la SKW, pour renforcer la perception de notre secteur d'activité par le public et les institutions. La beauté ne relève pas d'un domaine superficiel, mais plutôt essentiel. Les soins et le bien-être sont d'autres secteurs importants qui participent à la croissance de notre pays. Faisons entendre nos voix pour augmenter encore davantage notre impact sur la société.

Urs Odermatt
CEO
L'ORÉAL SUISSE SA

18e APT du règlement CLP (CE) 1272/2008

Avec le règlement délégué (UE) 2022/692 de la Commission publié le 3 mai 2022, 39 substances sont nouvellement incluses dans l'annexe VI du règlement CLP, 17 entrées existantes sont modifiées et l'entrée pour diisocyanate de 1,5-naphtylène (615-007-00-X) est supprimée, respectivement remplacée par deux nouvelles entrées (615-049-00-9; 615-050-00-4), selon les tailles et les concentrations des particules.

Les classifications et étiquetages pour les substances et préparations qui contiennent ces substances dans des concentrations pertinentes, introduites par la 18e APT, deviennent obligatoires à partir du 1^{er} décembre 2023 dans l'Espace économique européen.

Les substances et les préparations, qui contiennent des substances mentionnées dans la 18e APT, peuvent être remises en Suisse tout comme dans l'Espace Economique Européen (EEE), jusqu'au 30 novembre 2023, si leur classification et étiquetage ne remplissent pas les exigences de la 18e APT.

19e et 20e ATP du règlement CLP (CE) 1272/2008

La 19e APT introduit les nouvelles notes X, 11 et 12 dans la partie 1 de l'annexe VI du règlement CLP de l'UE. Les notes de la partie 1 contiennent des règles qui sont attribuées à des entrées individuelles de substances ou à des entrées de groupes dans la partie 3 de l'annexe VI et qui doivent être obligatoirement prises en compte lors de la classification de ces substances.

Avec la 20e APT, la nouvelle note 11 est attribuée à différents borates. Pour les borates mentionnés, il faudra à l'avenir déterminer leur somme lors de la classification. Si elle est supérieure à 0,3%, la classification doit être effectuée avec Repr. 1B. Il en va de même pour l'acide 2-éthylhexanoïque et ses sels. Ici aussi, le principe d'additivité (nouvelle note 12) s'appliquera à l'avenir pour la classification en matière de reprotoxicité. En outre, l'entrée relative à l'acide 2-éthylhexanoïque et ses sels est également dotée de la nouvelle note X. Celle-ci précise que la classification d'un groupe de substances dans une même entrée est basée uniquement sur les propriétés dangereuses de la partie de la substance qui est commune à toutes les substances de cette entrée. Pour les parties non communes, le fabricant doit évaluer, sous sa propre responsabilité, si leurs propriétés dangereuses nécessitent une classification plus stricte.

Délais au sein de l'EEE

- Obligatoire à partir du 01.02.2025

Mise en œuvre en Suisse

- En vigueur depuis le 01.10.2023 (révision de l'annexe 2 chiffre 1 OChim)
- Obligatoire à partir du 01.02.2025 (annexe 2 chiffre 14 OChim)

Adaptation des annexes 2 et 3 de l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim)

L'OFSP a adapté au 1^{er} octobre 2023 en accord avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), les exigences techniques des annexes 2 OChim ainsi que la liste des substances extrêmement préoccupantes (liste des substances candidates, annexe 3 OChim), de l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) aux développements actuels.

Dans l'annexe 2 OChim, les modifications suivantes ont été introduites: Les dispositions techniques pour la classification, l'étiquetage et l'emballage (19e et 20e APT du règlement CLP): Pour deux groupes de substances (borates/acide éthylhexanoïque et leurs sels), des critères plus stricts de classification de la reprotoxicité (principe d'additivité) sont introduits.

Dix substances sont introduites nouvellement à l'annexe 3 OChim (liste de substances candidates extrêmement préoccupantes).

Les adaptations sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2023.

Ordonnance sur les produits biocides (OPBio)

Les adaptations suivantes ont été apportées aux listes de substances actives:

- Ajout de 6 nouvelles combinaisons substance active/type de produit (5 substances actives) à l'annexe 2 OPBio
- Prolongation de l'autorisation pour 1 combinaison substance active/type de produit à l'annexe 2 OPBio
- Report de la date d'expiration de l'autorisation de 11 combinaisons substance active/type de produit existantes figurant à l'annexe 2 OPBio
- Suppression d'une combinaison substance active/type de produit à l'annexe 2 OPBio

- La liste des substances actives notifiées a été adaptée (actualisation du renvoi à l'article 7, par. 1, lettre B du règlement UE correspondant).

Les amendements sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2023.

Obligation de communication des quantités mises sur le marché:

- Cette révision de l'ordonnance sur les produits biocides introduit une nouvelle obligation de communiquer chaque année la quantité de produits biocides mise sur le marché qui permettra de mieux connaître les quantités vendues. Cette obligation concerne les titulaires d'autorisations, les fabricants et les importateurs.
- La communication doit être faite chaque année au plus tard le 31 mai de l'année suivante. L'obligation de communiquer les quantités de produits biocides mises sur le marché (art. 10a LChim; précisé dans le nouvel art. 30c OPBio) s'applique à tous les produits biocides mis sur le marché.
- De plus, des indicateurs basés sur des mesures dans les eaux ont été définis et serviront à évaluer et réduire les risques liés aux produits biocides.
- L'obligation de communiquer doit être remplie par la personne qui met en premier sur le marché le produit biocide dans une chaîne d'approvisionnement en Suisse (= première mise sur le marché). C'est uniquement la première personne dans la chaîne d'approvisionnement qui met le produit biocide sur le marché qui doit effectuer cette communication, afin qu'un même produit biocide (même lot) ne soit pas communiqué à plusieurs reprises par plusieurs acteurs dans la même chaîne d'approvisionnement sur une même année. Cela concerne donc principalement les titulaires d'autorisation et fabricants en Suisse, ainsi que les importateurs suisses de produits biocides dont le titulaire d'autorisation est basé dans l'UE.
- Les revendeurs et les points de vente directe (p. ex. les pharmacies), ainsi que les utilisateurs professionnels ne sont pas concernés, lorsqu'ils se procurent des produits autorisés auprès d'acteurs dans la chaîne d'approvisionnement suisse.
- La communication doit être effectuée électroniquement dans le format requis par l'Organe de réception des notifications. Les données sont à saisir dans le Registre des produits chimiques (RPC). Afin de faciliter la communication des quantités, une recherche

par numéro d'autorisation ou nom commercial du produit biocide est disponible, ainsi qu'une reprise automatique de la substance active, de sa concentration et du type de produit liés à l'autorisation.

L'obligation de communiquer doit être remplie pour la première fois au plus tard en 2025 pour les données de l'année 2024.

Adaptation de l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

L'OFSP, en accord avec l'OFEV et le SECO, a adapté l'annexe 1.10 ORRChim (substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) à l'évolution de l'UE le 1^{er} février 2022.

Deux entrées de substances/groupes de substances ont été nouvellement reprises à l'annexe 1.10 de l'ORRChim. Ces substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) ne pourront plus être remises au grand public à l'issue de la période de transition.

Ces ajustements sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2023.

La Suisse et le Green Deal de l'UE

Le pacte vert présenté par la Commission en décembre 2019 annonce des propositions ambitieuses de politique environnementale et un verdissement d'autres politiques. Il vise la neutralité climatique de l'UE pour 2050.

Pour atteindre une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% en 2030 par rapport à 1990, le Green Deal a conduit à un renforcement général de la législation climatique de l'UE. Dans le domaine de l'économie circulaire, l'UE entend mettre davantage l'accent sur la conception et la production plutôt que sur le seul recyclage, ainsi que sur la responsabilisation du consommateur. Une nouvelle stratégie en faveur de la biodiversité devrait conduire à des objectifs contraignants en la matière.

La Suisse et l'UE partagent de nombreux objectifs pour un développement plus durable énoncés dans le pacte vert. Si la Suisse pouvait profiter du nouvel élan de l'UE, certaines mesures pourraient également conduire à des entraves au commerce, telles les règles liées aux produits, ou constituer des défis particuliers, comme l'introduction décidée d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

Ainsi, la Suisse ne prendra pas d'initiative individuelle à ce sujet. Pourtant, il est avéré que les projets de loi de l'UE vont avoir des conséquences considérables sur l'industrie des cosmétiques, détergents et produits de nettoyage. La SKW travaille ici en coopération avec les associations faitières de l'UE de l'industrie (A.I.S.E. et Cosmetics Europe).

Projet d'ordonnance «Meilleure protection de l'homme et de l'environnement»

La nouvelle législation relative à une meilleure protection de l'Homme et de l'environnement a été publiée fin 2021. Elle est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le droit des obligations (CO) prévoit les adaptations suivantes:

- Les entreprises suisses d'une certaine taille (500 équivalents plein temps, total du bilan de CHF 20 millions, chiffre d'affaires de CHF 50 millions) sont obligées légalement de rédiger un rapport sur les risques que leur activité commerciale présente dans les domaines de l'environnement, des questions sociales, des questions des travailleurs, des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et

d'y inclure les mesures prises dans le cadre de cette lutte, afin de garantir la transparence de la société.

- Les entreprises qui représentent une menace dans des domaines aussi sensibles que celui du travail des enfants ou celui des minerais de conflits doivent respecter de manière permanente leurs devoirs de diligence particuliers. Ces réglementations relatives aux devoirs de diligence doivent être concrétisées par voie d'ordonnance.

Le projet de l'Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr) réglemente les nouveaux devoirs de diligence auxquels les entreprises ne peuvent pas faillir.

Le mercredi 18 octobre 2023, le SECO et le Secrétariat d'État du DFAE ont organisé en collaboration avec l'UN Global Compact Network Switzerland & Liechtenstein à Berne le Forum suisse «Entreprises et droits de l'homme», auquel étaient également invités les directeurs des entreprises membres de la SKW.

Nouveau droit de la protection des données

La nouvelle loi sur la protection des données suisse est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Elle doit permettre d'assurer une meilleure protection des données personnelles et être adaptée aux avancées technologiques. Les droits des personnes vis-à-vis de leurs données sont renforcés, ainsi que la transparence sur la façon dont ces données sont collectées.

Le nouveau droit garantit la compatibilité avec le droit européen et permet à la Suisse de ratifier la version révisée de la Convention 108 du Conseil de l'Europe sur la protection des données. Cette modernisation est importante pour que l'UE continue de reconnaître la Suisse comme un État tiers ayant un niveau de protection des données adéquat et que l'échange de données transfrontière reste possible sans exigences supplémentaires.

En fixant l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur la protection des données au 1^{er} septembre 2023, le Conseil fédéral a répondu aux préoccupations du monde économique. Ce délai d'un an accordait suffisamment de temps aux responsables en matière de protection des données pour faire le nécessaire en vue de la mise en œuvre du nouveau droit.

Le 14 mars 2023, la SKW proposait le webinaire «Se préparer à la nouvelle loi sur la protection des données», doublé d'une mise à jour sur le thème du «droit de la concurrence». Les référents présents: Dr. Fabio Babey et Dr. Felix Schraner de la société IXAR Legal AG.

Suppression des droits de douane sur les produits industriels

La Suisse abaisse à zéro les droits de douane à l'importation sur tous les produits industriels, à compter du 1^{er} janvier 2024. Les milieux économiques saluent cette mesure, car la suppression des droits de douane sur les produits industriels contribue à soulager les entreprises suisses sur les plans administratif et financier et à renforcer la place économique.

En Suisse, les produits industriels comprennent l'ensemble des biens, hormis les produits agricoles (y compris les aliments pour animaux) et les produits de la pêche. La suppression des droits de douane sur les produits industriels touche par conséquent l'ensemble des marchandises des chapitres 25 à 97 du tarif des douanes, à l'exception de quelques marchandises des chapitres 35 et 38 qui sont considérées comme des produits agricoles.

L'obligation de déclaration d'importation, y compris l'indication correcte des numéros tarifaires des marchandises à importer, reste en vigueur. Les autres taxes d'importation, comme l'impôt sur les véhicules automobiles, l'impôt sur les huiles minérales ou la taxe d'incitation sur les COV, continuent également de s'appliquer. La charge administrative des entreprises s'en voit par conséquent à peine réduite.

Les autorités douanières et le SECO ont proposé le 17 août 2023 une journée d'information à laquelle pouvaient participer les membres de la SKW.

Révision de la loi sur le travail, ordonnances 1 et 2

La SKW a adressé le 30 novembre 2023 une prise de position détaillée sur la révision planifiée des ordonnances 1 et 2 de la loi sur le travail (LTr), en coordination avec les associations partenaires.

Nous avons avant tout dénoncé la formulation très détaillée des obligations déjà appliquées par la plupart des entreprises. Ces obligations n'ont pas leur place dans la loi sur le travail, car elles relèvent de la législation sur les produits chimiques.

De notre avis, leur mention implique qu'il soit établi de manière claire et univoque que les systèmes de production existants répondant déjà à ces mesures de protection ne puissent être mis en concurrence.



Grâce à la formidable offre d'informations de la SKW et au soutien compétent et réactif de M. Cloëtta face à mes questions, je suis en mesure de comprendre rapidement les nouvelles mesures juridiques concernant directement et indirectement la Suisse, ainsi que leur applicabilité à mon entreprise.

Alexandra Buhl-Weller
Senior Legal Counsel /
Avocate en droit des affaires
Weleda AG



Plus d'événements live, moins de réunions en ligne

La pandémie de COVID a généralisé la pratique des réunions en ligne. Les besoins d'échanger de personne à personne se font cependant de plus en plus ressentir. Nous avons par conséquent mis en place un mix pertinent applicable à nos organes constitutifs et groupes de travail: des mises à jour rapides en ligne et au moins une manifestation en présentiel par an.

Le respect des règles du droit des cartels et de la concurrence est toujours la première ligne de conduite des réunions et manifestations de la SKW. Il s'agit de la seule manière pour tous de profiter au mieux de la plateforme de connaissances unique et du réseau de l'association.

Réunions et manifestations

Organes de l'association

Assemblée générale

L'AG 2023 de la SKW a eu lieu le jeudi 1^{er} juin 2023 à la Zunfthaus zur Zimmerleuten à Zurich. Outre les thèmes statutaires, les élections de remplacement au comité ont occupé le devant de la scène. Ont été nouvellement élus:

- Jasmin Aziz, Estee Lauder Companies
- Urs Odermatt, L'Oréal Suisse
- Bernhard Schober, Unilever Schweiz

Ont été reconduits pour une année:

- le président Thomas Früh, Arval
- le vice-président Christian Koch, Steinfels Swiss
- Sandra Banholzer (Rausch) et Ralf T. Gehlen (P&G), tous deux membres supplémentaires du comité directeur.

Dans le cadre de la séance publique, Pray Jain et Ravina Mutha de la société Entreprise Bot GmbH ont présenté leur travail sur le sujet: «Maximizing the Potential of Artificial Intelligence (AI) in Business Operations».

En cette année 2024, la SKW fête sont 125^e anniversaire. L'AG et les célébrations sont prévues pour le 23 mai 2024 au Theater Casino Zug, à destination des membres et de ses principaux cadres; ce sera l'occasion pour eux de rendre compte de leurs expériences avec la SKW et d'exprimer leurs souhaits pour l'avenir de l'association.

Comité

Le 26 avril, une session de printemps a été organisée à l'hôtel B2 de Zurich, pour préparer les affaires de l'assemblée 2023 de la SKW.

Le 6 décembre s'est tenue la session de fin d'année à l'hôtel Widder de Zurich, avec à l'ordre du jour la réalisation des objectifs 2023 et la définition des objectifs 2024, ainsi que les décisions relatives à l'Assemblée générale du jubilé de 2024. Le point d'orgue de la soirée a été le cours de yodel proposé par un yodleur appenzellois, suivi d'une représentation pendant l'apéritif.

SKW Stakeholder Council (SC)

Le Stakeholder Council de la SKW est une commission consultative indépendante du comité et du secrétariat de la SKW. Il est actuellement composé de 8 membres venant des principales parties prenantes et se penche sur les produits représentés par la SKW (voir chapitre «Organisation»).

Le comité élit les membres du SC et l'adhésion se fait à titre bénévole. Le SC est une plateforme permanente de dialogue et d'échange d'expérience, il aide la SKW en lui faisant part de ses recommandations et conseils.

Aucune réunion n'a eu lieu en 2023, les échanges se sont effectués par écrit.

Groupes spécialisés

Les groupes spécialisés constituent à la fois la source de connaissance et le moteur de notre travail. Ces plateformes d'échanges ouvertes regroupent plus de 500 cadres et collaborateurs de nos entreprises membres.

Nous échangeons avec eux des informations internes ciblées.

Le secrétariat est ainsi en mesure de connaître en temps réel les besoins et attentes en constante évolution de nos membres, afin de prendre des décisions adéquates et compétentes, en temps voulu, pour les différents projets et services.

Le respect des directives de conformité avec la loi sur les cartels est primordial dans le cadre de ces échanges d'informations et d'expériences. Ces directives s'imposent aux entreprises membres comme à la SKW. L'ensemble de nos échanges ouverts est basé sur le bouclier de protection «Compliance in SKW».

Les groupes spécialisés permettent de nouer des liens commerciaux et de travailler à des positions communes. Ils ont également pour mission de conseiller le comité et peuvent ainsi significativement influencer les objectifs stratégiques.

Les groupes spécialisés de la SKW sont ouverts à tous les personnels délégués des entreprises membres, qui possèdent les qualifications requises et l'envie de participer activement au travail de l'association.

L'échange ne se fait cependant pas uniquement dans le cadre d'événements: Tout au long de l'année, nous recevons les questions et les suggestions de différents membres, les transmettons de manière anonyme à l'ensemble du groupe spécialisé, puis informons, toujours de manière anonyme, le groupe spécialisé.

SKW Conférence des gérants d'affaires

On y partage et échange des informations importantes, qui intéressent plus spécifiquement les dirigeants, indépendamment des catégories de produits représentées.

Pour le secrétariat de la SKW, il s'agit d'un moyen indispensable de prendre le pouls, d'écouter les suggestions à propos de son travail au quotidien et des stratégies à venir.

La conférence est ouverte aux CEO, Country Managers et cadres de l'ensemble des entreprises membres.

En 2023, la Conférence des gérants d'affaires de la SKW a proposé divers webinaires, portant notamment sur

- le droit de la protection des données et le droit des cartels
- la suppression des droits de douane
- le Forum suisse «Économie et droits de l'homme».

Commissions techniques

Les groupes spécialisés les plus importants en termes de participants et aussi les plus actifs de la SKW sont les deux commissions techniques Produits de nettoyage et détergents et Cosmétique avec 300 représentant(e)s d'entreprises membres.

Ces commissions reçoivent en permanence des informations du domaine technique et réglementaire de la part de la SKW.

Elles constituent pour la SKW une source de connaissances indispensable dans divers domaines.

Le 6 février était organisée une réunion en ligne sur l'évolution de la législation relevant du droit sur les cosmétiques et les produits chimiques (Suisse et UE).

Le 30 novembre, nous avons rassemblé en présentiel les deux commissions techniques et

l'équipe d'experts sur les emballages et l'environnement afin d'aborder les thèmes et sujets suivants:

- Informations de la SKW et évolution de la législation sur les cosmétiques pour la Suisse, Dr. Bernard Cloëtta, directeur de l'Association suisse des cosmétiques et des détergents SKW
- Évolution de la législation européenne concernant les détergents et les cosmétiques, Dr. Christian Gründling, adjoint au directeur de l'Association professionnelle de l'industrie chimique autrichienne FCIO (Fachverband der Chemischen Industrie Österreich)
- Mise à jour de la législation sur les produits chimiques pour la Suisse et l'Union européenne, Dominique Werner, MSc MAS - Directrice pour l'environnement et le droit sur les produits chimiques, scienceindustries
- Mise à jour sur les emballages et le recyclage / Écolabel européen, Judith Fiedler, Steinfels

Groupe de travail Swissness et exportation

Le groupe spécialisé Swissness et exportation regroupe 160 représentant(e)s des 70 fabricants suisses de la SKW.

Ce groupe spécialisé se penche principalement sur toutes les questions et les défis que doit relever un fabricant suisse avec une portée internationale. Il transmet des informations et échange des expériences sur le déroulement concret des exportations, l'enregistrement, l'accès au marché et les canaux de distribution sur les marchés cibles concernés.

Notre réseau mondial d'informations constitue ici un avantage indéniable dans la communication des informations relatives aux réglementations des produits dans les marchés d'exportation les plus importants. Les tâches internes importantes peuvent ainsi être déléguées à la SKW pour une réduction des coûts et un gain de temps considérables.

Lors de ses réunions annuelles, ce groupe spécialisé propose des présentations sur des pays d'exportation, mais aussi des expériences vécues par certaines entreprises membres et les services d'organisations et associations partenaires.

La SKW était à l'initiative de «l'Ordonnance sur les cosmétiques Swiss Made» et se charge depuis son entrée en vigueur de l'application

de la législation Swissness à l'étranger. Elle est pour cela membre du partenariat public-privé «[Swissness Enforcement](#)».

Aucune réunion n'a été organisée en 2023, mais le groupe spécialisé a été destinataire de nombreuses informations intéressantes et d'opportunités de participation à des webinaires sur la législation, son exécution, ainsi que l'enregistrement et la distribution des produits exportés, notamment pour la Chine et les États-Unis.

Experts Emballage et environnement

Les problématiques de l'environnement, des emballages et de la responsabilité sociale jouent un rôle prépondérant dans le quotidien des entreprises de l'industrie des biens de consommation, quel que soit leur domaine d'activité.

Le plus grand défi consiste à satisfaire en même temps les exigences strictes des investisseurs, des ONG, de la législation et des client(e)s tout en maîtrisant les coûts et le niveau de performance des produits.

Nous organisons pour ces groupes spécialisés des webinaires et des événements en présentiel, dans le cadre desquels les représentants de l'industrie traitent des thèmes actuels et échantent avec les parties prenantes pertinentes.

Les principaux objectifs de ce groupe spécialisé sont les suivants:

- Améliorer la compétence et coordonner l'image cohérente de l'industrie dans les domaines de l'emballage et de l'environnement;
- Soutenir les projets relevant de l'économie circulaire, par ex. «Sammlung 25» de Swiss Recycle;
- Coordonner des activités avec les parties prenantes ainsi qu'avec les associations faitières et partenaires nationales et internationales dans le domaine de l'emballage;
- Créer un réseau d'experts par implication directe des spécialistes internes aux entreprises, et si nécessaire de spécialistes externes;
- Conseiller le Comité et le secrétariat

Ce groupe spécialisé regroupe environ une centaine de représentant(e)s d'entreprises.

Le séminaire des experts Emballage et environnement s'est déroulé le 30 novembre à Zurich, en même temps que les commissions techniques. Judith Fiedler, Steinfels, a proposé des présentations sur les thèmes des emballages, du recyclage et de l'écolabel européen.

Cette réunion a été suivie de l'assemblée constitutive d'une organisation sectorielle volontaire pour les emballages plastiques et les briques alimentaires (projet Sammlung 2025). Les organisations issues de toute la chaîne de valeur y travaillent à la mise en place d'une économie circulaire des emballages plastique et des briques alimentaires,

l'objectif étant de convertir l'ensemble de ces emballages à l'économie circulaire. L'association, qui regroupe plusieurs membres de la SKW, aura en charge de coordonner la collecte harmonisée des emballages sur l'ensemble de la Suisse. Cette nouvelle organisation sectorielle est le fruit de la collaboration de membres fondateurs engagés avec Swiss Recycle, l'organisation faitière des systèmes de recyclage suisses. La SKW apporte son soutien au projet en termes de communication et de compétences techniques.

Experts COV

La taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) est une particularité de la législation environnementale suisse. Elle est collectée par l'Administration fédérale des douanes (AFD) au moment de l'importation ou de la fabrication de produits en Suisse. Si des produits contenant des COV sont exportés vers l'étranger, la taxe est remboursée (compensation aux frontières).

En fonction du produit concerné, elle représente une importante somme d'argent pour les entreprises. D'une part par la taxe elle-même, mais d'autre part aussi par les efforts administratifs qu'elle implique (détermination des teneurs en COV dans les produits, décompte, etc.).

La mission de ce groupe spécialisé de dix personnes consiste à aider la SKW à traiter toutes les questions relatives à cette taxe, actuellement surtout pour l'élaboration de propositions judicieuses de simplification.

Aucune réunion n'a été organisée en 2023, la direction de la SKW a recueilli l'avis de ce groupe spécialisé par voie de correspondance.

Groupe de travail Soins capillaires professionnels

Le groupe de travail Soins capillaires professionnels est composé de dix membres qui fournissent des produits et des services dans le domaine B2B. Ils ont des exigences spéciales à l'égard de la SKW en ce qui concerne les questions techniques et juridiques.

Un but important de ce groupe spécialisé est en outre de coordonner des projets avec l'association de branche Coiffure Suisse, que ce soit la formation des apprentis ou encore le sponsoring d'événements.

Aucune réunion n'a été organisée en 2023, la direction de la SKW a recueilli l'avis de ce groupe spécialisé par voie de correspondance.

Professionnels de l'entretien

Plus de 20 représentant(e)s d'entreprises constituent le groupe de travail regroupant les fabricants et importateurs de produits de nettoyage, détergents et désinfectants dans le secteur B2B. Ils fournissent des entreprises de nettoyage de bâtiments, des hôpitaux, des foyers, des hôtels, des restaurants, c'est-à-dire des utilisateurs commerciaux et professionnels.

Dans le domaine réglementaire, des dispositions autres que celles applicables aux produits ménagers sont souvent en vigueur.

La SKW collecte trois statistiques auprès de ce groupe de travail concernant les produits, machines et appareils et organise régulièrement des événements d'échange d'informations et d'expériences.

Le 16 mai s'est tenue une réunion en ligne traitant des évolutions législatives et techniques, ainsi que de l'élaboration des statistiques du domaine.

Cosmétiques naturels

Plusieurs fabricants et importateurs de produits cosmétiques naturels sont membres de la SKW. Certains fabricants à façon produisent des cosmétiques naturels pour des clients. De plus en plus d'entreprises se lancent dans la fabrication de ce genre de produits. Ce groupe de travail rassemble ainsi près de 50 représentant(e)s d'entreprises.

La SKW leur donne accès à une plateforme qui prend la forme d'un groupe spécialisé, dans lequel tous les membres intéressés peuvent

échanger entre eux dans le secteur protégé par le droit des cartels et obtenir des informations et services spécifiques, qu'ils proposent ou non des cosmétiques naturels certifiés.

En 2023, il n'y a pas eu de manifestation, mais le groupe spécialisé a souvent profité de la possibilité qui lui avait été donnée d'échanger des expériences via le secrétariat de la SKW.

Communication

Le secrétariat de la SKW travaille en étroite collaboration avec les responsables de la communication des entreprises membres. C'est la raison pour laquelle nous avons intégré ce groupe spécialisé dans notre CRM. Il est scindé selon les domaines des cosmétiques et des produits de nettoyage et détergents.

L'objectif est de soutenir la communication externe de l'association. Le secrétariat s'adresse aux membres du groupe de travail Communication afin de demander leur avis sur les thèmes médiatiques et de préparer une prise de position, au besoin publiée sur le site Internet de la SKW.

Le secrétariat est informé au quotidien par le biais du portail en ligne ARGUSavenue sur les sujets médiatiques actuels, et peut ainsi réagir promptement aux demandes de renseignements en provenance des médias.

Le portail est également à la disposition des membres de la SKW. Tous les communiqués de presse importants dans la presse écrite et en ligne ainsi qu'à la télévision et à la radio y sont classés, selon la soixantaine de critères de recherche définis par la SKW.



Nous apprécions la longue collaboration de confiance avec la SKW. Face à la forte mutation du paysage réglementaire et des exigences imposées aux fabricants en Europe par le «Green Deal», impactant forcément de nombreuses initiatives suisses, le maintien d'un dialogue étroit est essentiel. La SKW fournit en ce sens un forum déterminant, impliquant de nombreux acteurs issus des autorités, des associations et de l'industrie. Le vaste réseau national et international de la SKW fournit une base d'envergure à cette plateforme. Nous apprécions par ailleurs également les réunions d'information à destination des membres de l'association sur les thèmes actuels concernant spécifiquement la Suisse.

Kai Hönscher

Regulatory Affairs DACH
Procter & Gamble



Nous avons de bons contacts

La SKW est LE réseau national et international de l'industrie suisse des cosmétiques, détergents et produits de nettoyage.

Nos missions principales sont de mettre en place et d'entretenir notre réseau avancé avec toutes les parties prenantes et organisations partenaires sur le plan national et international.

Voici une brève présentation de nos principaux partenaires et un aperçu de ce que les membres de la SKW ont accompli cette année.

Réseau

Autorités

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

- Diverses réunions ont été organisées pour répondre aux préoccupations communes dans le domaine de la législation sur les cosmétiques et son application. L'OSAV a répondu à diverses demandes émanant de la SKW au sujet des ingrédients et autres sujets de législation et a ainsi aidé davantage les membres et leurs représentants suisses et étrangers.
- Nous avons pu tenir l'OSAV informée des projets et activités en cours de l'IFRA et de Cosmetics Europe dans le dossier Furocoumarines. L'objectif étant de mettre en place une autoréglementation de l'industrie reconvenue par les autorités. Une réunion d'information des autorités (OSAV, SECO, Association des chimistes cantonaux) par la SKW, Cosmetics Europe et l'IFRA sur l'état actuel du projet et les étapes suivantes a eu lieu le 17 mars 2023. Elle a permis de prendre en compte directement les attentes de l'industrie.
- Depuis mai 2021, il faut posséder un certificat GMP émis par une autorité pour exporter des cosmétiques vers la Chine, sinon les produits devront inutilement être testés sur des animaux avant d'être commercialisés. Cette condition s'applique à tous les pays importateurs. La SKW a incité l'OSAV à trouver une solution pour que les chimistes cantonaux puissent émettre ce genre de certificats. L'OSAV a réussi à mettre en œuvre cette demande avec les chimistes cantonaux. Les membres de la SKW ont donc enfin à nouveau pu réaliser d'importantes exportations vers la Chine sans entraîner de tests sur les animaux.

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

- L'OFSP est notre principal interlocuteur pour la révision du droit suisse sur les produits chimiques qui doit être ajusté chaque année aux développements survenus au sein de l'UE (règlements REACH et CLP).
- Lors des différentes réunions de coordination, nous veillons à ce que la représentation des intérêts soit généralement coordonnée avec nos associations partenaires. Notre préoccupation principale était d'éviter l'apparition de toute entrave technique en cas de prise d'initiatives législatives de la part de la Suisse.

Office fédéral de l'environnement (OFEV)

- L'OFEV est l'interlocuteur pour la mise en œuvre en Suisse des projets de loi de l'UE, en particulier dans le domaine de l'environnement (Green Deal, Chemicals Strategy for Sustainability, Microplastique, etc.). La SKW a pour tâche principale d'assurer l'harmonisation de la législation avec celle de l'UE et de communiquer dans les temps les éventuelles particularités aux entreprises.
- Concernant la directive sur les plastiques à usage unique, la Suisse n'a pas appliqué le règlement de l'UE correspondant. C'est pourquoi quelques personnes ont exprimé leur mécontentement au Parlement, allant au-delà du règlement de l'UE. Aujourd'hui, le devoir de la SKW et de ses organisations partenaires est d'éviter que la Suisse ne prenne sa propre initiative législative.
- En général, la SKW doit garantir la coordination des activités entre les associations faitières A.I.S.E. et Cosmetics Europe. Cela nécessite un échange considérable d'informations entre elles. D'autres informations à ce sujet sont disponibles dans le chapitre «Durabilité».

Commission d'experts pour la taxe d'incitation sur les COV

- La commission d'experts pour accompagner la taxe d'incitation sur les COV se compose des représentants des principaux secteurs concernés, des autorités cantonales et de la Confédération et est dirigée par l'OFEV.
- Il y a peu d'activités législatives dans ce domaine.

Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

- La SKW échange toujours avec le SECO quand la législation suisse prévoit une réglementation spécifique pouvant créer une entrave commerciale.
- Plusieurs réunions ont été organisées dans l'année avec le SECO concernant la réglementation spécifique suisse pour les furocoumarines selon l'art. 6 OCos et la levée prévue du principe du Cassis de Dijon pour cette réglementation.

Institut de la Propriété Intellectuelle (IPI), Association Swissness Enforcement

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, plusieurs réglementations s'appliquent aux produits et services porteurs de la croix suisse ou du label «Swiss Made». Ces réglementations ont pour

but de garantir une meilleure protection de la marque «Suisse» contre les profiteurs et un avantage concurrentiel important sur le long terme aux entreprises produisant en Suisse. Pour les cosmétiques, la SKW a contribué à la mise en place de l'ordonnance sur les cosmétiques Swiss Made.

- Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation Swissness, l'Institut de la Propriété Intellectuelle (IPI) a créé un partenariat public-privé concernant l'application des abus sur l'indication de provenance «Swiss Made» ou l'utilisation du drapeau suisse sur des produits à l'étranger et a fondé l'association «Swissness Enforcement».
- «Swissness Enforcement» est une initiative conjointe des secteurs privé et public. Le but de cette initiative est de lutter contre l'utilisation abusive des indications de provenance suisse à l'étranger au moyen d'une collaboration étroite entre les acteurs du monde économique et de l'administration. Les utilisations abusives isolées, touchant à la fois des intérêts publics et privés, sont par conséquent traitées au nom de cette initiative.
- La SKW est représentée par son président Thomas Früh dans le comité de cet Institut.

Associations et organisations nationales

Economiesuisse

Le directeur a participé à différentes réunions de la commission portant sur des questions de concurrence et la coordination de la position de l'association d'entreprises face à la réglementation sur les cartels et la concurrence. Ces réunions ont permis aux entreprises de s'unir dans la procédure législative.

scienceindustries/Union suisse de l'industrie des vernis et peintures

Lors de diverses réunions de coordination, la SKW s'entretient régulièrement avec ces associations partenaires très proches sur le plan technique et législatif au sujet de thèmes politiques et juridiques d'actualité.

The Swiss Flavour and Fragrance Industry Association (SFFIA)

L'échange constant d'informations sur les questions portant sur les parfums et les substances aromatiques est essentiel pour la SKW. Ces matières premières apparaissent dans la composition de nombreux produits cosmétiques, détergents et produits de nettoyage et sont

soumises à une réglementation lourde qui change de manière permanente. La SFFIA est la «représentante» suisse de l'IFRA et soutient la SKW sur le plan technique.

Swiss Medtech/Groupe d'experts Désinfectants

Le groupe de travail Nettoyage professionnel de la SKW et le groupe d'experts Swiss Medtech Désinfectants ont coordonné ensemble des activités lors de réunions et ont ainsi renforcé leur coopération.

Allianz Design for Recycling Plastics/Swiss Recycling/ Sammlung 25

- La SKW soutient de longue date l'«Allianz Design for Recycling Plastics», dont certaines entreprises membres de la SKW sont aussi des partenaires actifs. La coordination de l'Allianz passe à présent par Swiss Recycling.
- Swiss Recycling promeut et s'engage en faveur d'un recyclage du plastique de haute qualité. En effet, aujourd'hui la demande porte uniquement sur des produits recyclés de qualité. La réutilisation des produits recyclés est la seule manière de fermer les circuits et de sauver notre planète.
- C'est à la SKW qu'incombe le devoir de créer une interface pour les associations faïtières européennes A.I.S.E. et Cosmetics Europe et de soutenir leurs projets et activités dans le domaine du recyclage. Voir à ce sujet le chapitre «Durabilité».
- La SKW a proposé à la Sammlung 25 une plateforme pour sa création, dans la foulée des réunions des commissions techniques le 30 novembre 2023. Des organisations issues de toute la chaîne de valeur travaillent dans le cadre de ce projet à la mise en place d'une économie circulaire des emballages plastiques et des briques alimentaires. Le projet est en voie de concevoir un système de collecte et de recyclage national des emballages plastiques et briques alimentaires avec des organisations et des solutions de financement appropriées.

Helvetic Association for Cosmetic Ingredients (HCI) et la fédération européenne des ingrédients cosmétiques (EFFCI)

- HCI est une association professionnelle suisse de fabricants d'ingrédients et de prestataires de services d'emballage, de test et de conseil, membre de la fédération européenne des ingrédients cosmétiques (EFFCI), composée de



La HCI et la SKW collaborent étroitement pour faciliter les échanges d'informations juridiques et de conseils au sein de l'industrie des cosmétiques. Cette collaboration favorise l'innovation, la mise en application de normes et la conformité aux exigences réglementaires dans le secteur des cosmétiques, des matières premières aux produits finis.

Julien Janson

Président
Helvetic Association for
Cosmetics Ingredients

plus d'une centaine d'entreprises des associations nationales de France, d'Allemagne, du Royaume Uni, d'Italie et de la Suisse, ou d'entreprises directement en lien.

- La collaboration étroite avec cette association, qui regroupe des fournisseurs de nombreuses entreprises membres de la SKW, revêt un intérêt particulier, compte tenu des réglementations strictes auxquelles seront soumis les ingrédients des produits cosmétiques à l'avenir.
- Le 24 janvier 2023, la HCI a invité les membres de la commission technique de la SKW à participer à un webinaire, dans le cadre duquel des thématiques actuelles du domaine des ingrédients et les activités de la HCI et de l'EffCI ont été présentées.
- Les 4 et 5 octobre, l'EffCI et la HCI ont organisé conjointement l'Annual Meeting de l'EffCI, dans le cadre d'un colloque sur la thématique des ingrédients. Des représentants de l'autorité chargée de l'application de la loi, le National Institutes for Food and Drug Control (NIFDC) y ont informé l'assemblée de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation chinoise sur les cosmétiques. Le directeur de la SKW a présenté les différences entre la législation suisse et la législation européenne.

Différentes ONG

- Le directeur de la SKW est membre du comité de GINETEX Switzerland, l'association nationale d'étiquetage des textiles et y représente les préoccupations de l'industrie des produits de nettoyage.
- La SKW échange de nombreuses informations avec le GI Commerce de détail Suisse à propos de l'exécution du nouveau droit sur les cosmétiques et les produits chimiques. L'objectif de cette réunion de coordination est d'échanger de façon non contraignante des informations à propos des positions de l'industrie et du commerce face à ces questions législatives.
- Deux réunions avec l'Association des droguistes suisses (SDV) nous ont par ailleurs permis d'échanger nombre d'informations utiles d'ordre technique et juridique sur les cosmétiques.

Look Good Feel Better Suisse

- Look Good Feel Better est représentée dans 27 pays dans le monde. En 2005, diverses entreprises cosmétiques suisses se sont réunies pour créer la fondation «Look Good Feel Better Suisse».

- La SKW accueille dans ses bureaux les membres du secrétariat de cette fondation, ce qui permet aux deux organisations de collaborer efficacement.
- Le directeur de la SKW a participé à diverses réunions en sa qualité de membre du conseil de fondation, ce qui lui a permis d'informer les membres de la SKW des activités de la LGFB.

Associations et organisations internationales

Cosmetics Europe – Active Association Members (AAM)

- Cosmetics Europe (CE) est l'association faitière européenne de l'industrie des cosmétiques. La SKW en est membre et sert d'interface pour les activités et projets de la CE en Suisse.
- Pour ce faire, le directeur de la SKW prend souvent part aux réunions organisées par CE et aux diverses rencontres des représentants des associations nationales.
- La coopération de la SKW à la «Task Force China» est essentielle pour les fabricants suisses. La SKW les tient ainsi au courant des avancées du groupe qui coordonne les activités législatives avec les autorités chinoises en coopération avec Cosmetics Europe. Le nouveau droit chinois sur les cosmétiques (CSAR) représente un défi considérable pour les entreprises qui exportent leurs produits en Chine. Il est important que l'industrie européenne des cosmétiques s'exprime d'une seule voix sur cette question.

A.I.S.E. – National Associations Committee (NAC)

- A.I.S.E. est l'association faitière européenne de l'industrie des détergents et produits de nettoyage. La SKW en est également membre et sert d'interface pour les activités et projets de l'A.I.S.E. en Suisse.
- Le directeur participe aux différentes réunions de la NAC et y coordonne sur le plan national les sujets abordés, comme les microplastiques, les matières premières et l'environnement en particulier.
- Une part importante de notre travail est de transmettre les informations émanant des autorités suisses à propos des avancées des projets de durabilité de l'A.I.S.E. Voir à ce sujet le chapitre «Durabilité».

International Associations Collaboration (IAC)

- L'IAC regroupe les associations industrielles et les groupes internationaux de l'industrie des cosmétiques les plus importants au monde.
- L'objectif est de promouvoir l'échange d'informations et de coordonner les activités dans les domaines de la législation, de l'exécution des lois et de la communication à l'échelle internationale.
- L'IAC permet également d'entretenir des contacts avec le monde entier et d'élargir notre réseau international, ce qui profite surtout aux entreprises exportatrices membres de la SKW.
- Les diverses réunions en ligne portaient sur la coordination internationale et l'échange d'expériences sur la crise du coronavirus, mais aussi sur des thèmes médiatiques mondiaux, des campagnes d'ONG et des activités législatives dans le monde.

Association des industries des produits de soins corporels et des détergents e. V. (IKW)

- Nous sommes liés à notre partenaire allemand non seulement par la langue, mais aussi par les médias, les activités des ONG et les nombreux membres que nous avons en commun. Comme la SKW, l'IKW représente les intérêts de l'industrie des cosmétiques, des détergents et produits de nettoyage. Une coopération très étroite, qui fonctionne parfaitement depuis de nombreuses années, est donc un atout pour tout le monde.
- Le directeur de la SKW participe aux réunions des commissions techniques Soins de beauté et Entretien de la maison, en plus de prendre part aux activités communes dans le domaine de la communication, ce qui lui permet d'informer la SKW sur des thématiques relevant de la législation et de sujets médiatiques en Suisse. Cela permet une bonne coordination des activités entre les associations participantes.

Industrieverband Hygiene und Oberflächenschutz (IHO)

- L'association allemande des industries de l'hygiène et de la protection des surfaces (IHO) utilisées à des fins industrielles ou institutionnelles regroupe les fabricants des produits de nettoyage, détergents et désinfectants d'usage professionnel ou industriel. Leurs produits sont de première importance pour la société, notamment en termes de protection du consommateur et de la santé, de sécurité alimentaire ou de respect des normes d'hygiène dans les espaces publics.
- La SKW travaille en étroite collaboration avec l'IHO afin de répondre aux préoccupations du groupe spécialisé Professionnels de l'entretien.

Cos D-A-CH

- La rencontre annuelle des associations germanophones du secteur des cosmétiques, à laquelle des associations hongroises et roumaines participent également, a eu lieu à Zurich le 24 août 2023.
- Les discussions ont porté sur des thèmes techniques et réglementaires d'actualité, sur le travail au sein de Cosmetics Europe et sur la coordination de la communication.



Depuis de nombreuses années déjà nous pouvons compter sur le soutien compétent de l'équipe de la SKW. Les législations et réglementations se multiplient et se complexifient d'année en année. Il est essentiel pour nous en tant que petite entreprise de maintenir des échanges étroits et de pouvoir compter sur un soutien et un conseil professionnels dans le traitement des thématiques complexes. À l'occasion de ce jubilé des 125 ans, nous souhaitons exprimer à toute l'équipe toute notre gratitude pour les conseils pointus et constructifs, et la coopération toujours agréable orientée vers les solutions.

Annina Schubiger

Directrice générale
Sorein Fabrik GmbH



La voix de l'industrie

Une association doit être reconnue par les pouvoirs politiques, les médias et les ONG si elle veut représenter les intérêts de ses membres. Elle doit donc bénéficier d'un réseau de grande envergure, d'une large représentation et communiquer de manière aussi cohérente que transparente.

Communication

Travail médiatique

Les communiqués de presse, les prises de position et les discussions de fond nécessitent toujours d’agir rapidement et de façon coordonnée et d’utiliser un langage clair. En 2023, divers médias ont souhaité des renseignements sur les tendances et les chiffres du marché, les ingrédients, ainsi que sur des questions techniques et juridiques.

Voici les principaux thèmes au sujet desquels nous avons pris position:

- SRF – Kassensturz: les produits prétendument nocifs pour l’environnement
- K-Tipp sur les produits de protection solaire pour les peaux sensibles
- SRF-Puls: Rapport sur les produits anti-âge: régulation de la publicité et des promesses de l’industrie cosmétique
- Demandes variées de médias locaux et régionaux

Analyse des services et de la satisfaction de la SKW

À l’automne 2023, nous avons réalisé une analyse de satisfaction auprès des membres de la SKW. Le but était d’évaluer la qualité des services de la SKW. Le sondage en ligne a été évalué en fonction des groupes d’interlocuteurs «Fabricants suisses/fabricants à façon» et «Importateurs/distributeurs». Les résultats se sont révélés extrêmement positifs et ont été accueillis avec satisfaction par le comité de la SKW.

Publications en ligne

La SKW dispose de nombreuses publications en ligne sur différents produits de l’industrie des cosmétiques, détergents et produits de nettoyage qui sont principalement destinées aux consommateurs.



Les consultations régulières entre nos associations sont devenues indispensables pour comprendre la dynamique du marché et réagir de manière proactive aux changements, notamment sur le plan politique. L’importance des échanges entre fabricants et commerçants ne saurait être surestimée : ils sont la base sur laquelle nous développons les innovations et améliorons continuellement la qualité de nos produits et services.

Andrea Ullius

Directeur politique et président de la branche direction
Association suisse des droguistes



Ensemble complet

En notre qualité d'association industrielle bénéficiant d'un réseau national et international et possédant un pool de connaissances très diversifié, nous offrons aux entreprises membres un ensemble complet de services, ce qui peut être intéressant aussi bien pour les groupes internationaux que pour les fabricants suisses.

Prestations

Informations

Nous informons en permanence les différents secteurs spécialisés et groupes de travail de nos membres des dernières évolutions législatives et techniques sur le plan national et international.

Les principales thématiques de nos communications dans les domaines juridique et technique ont porté sur le droit relatif aux cosmétiques et aux produits chimiques, la législation Swissness, la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce, les ingrédients, les réclamations, les avertissements, et notamment sur les divergences par rapport au droit européen.

Sur le plan international, il s'agissait d'informations sur les règlements REACH («Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals»), GHS («Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals») et CLP de l'UE («Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures»), sur le règlement de la CE sur les cosmétiques et sur DetNet.

La SKW informe en permanence ses membres et parties prenantes des projets et campagnes des deux associations faitières européennes A.I.S.E. et Cosmetics Europe, ainsi que de leurs activités globales dans le domaine de la durabilité (voir à ce sujet le chapitre «Durabilité»).

Renseignements aux membres et parties prenantes

Une grande partie du travail quotidien du secrétariat consiste à répondre aux questions des membres. Par ailleurs, le secrétariat reçoit aussi des demandes variées de consommatrices et consommateurs, d'entreprises, d'étudiants, d'autorités, d'ONG ou d'autres associations.

- Cette année, les questions des membres portaient principalement sur l'application des dispositions légales, sur les ingrédients figurant dans le droit suisse et de l'UE sur les cosmétiques et les produits chimiques.
- La SKW s'est aussi penchée sur des questions en rapport avec le droit commercial et de la concurrence.
- Les fabricants suisses ont à leur disposition le réseau international qui leur permet de consulter toutes les questions relatives à l'enregistrement, à l'accès au marché et aux dispositions réglementaires. Beaucoup de questions portaient sur les formalités et la législation relative à l'exportation vers différents pays.

- La SKW reçoit des questions sur l'industrie des cosmétiques et produits de nettoyage et leurs produits émanant de nombreux acteurs, d'instituts de formation en particulier.

Renseignements aux entreprises et organisations étrangères

La législation suisse présente encore beaucoup de particularités par rapport à celle de l'UE, malgré la volonté de la SKW et du Conseil fédéral d'harmoniser les deux. Dans les domaines réglementaires et techniques, de nombreux groupes internationaux ne disposent plus de leurs propres services en Suisse.

Dans ce cadre, la SKW peut apporter un soutien considérable à ses membres dont le siège social se trouve à l'étranger, comme le prouvent les nombreuses demandes de ces entreprises, mais aussi des associations faitières européennes (A.I.S.E. et Cosmetics Europe, IFRA, etc.).

Certificats GMP et Free Sale

Au cours de l'année, nous avons délivré 184 Free Sale Certificates pour l'exportation pour nos membres. La plupart des certificats ont été établis pour la Chine, le Maroc et le Vietnam.

L'OSAV a rédigé une nouvelle «Attestation for Registration-Cosmetics» à la demande de la SKW. Celle-ci confirme que les cosmétiques sont fabriqués conformément à la norme internationale de bonnes pratiques de fabrication (GMP). Cette attestation, applicable uniquement aux produits cosmétiques généraux et non aux produits cosmétiques «spécifiques» selon la législation chinoise sur les cosmétiques, a pour but d'éviter la réalisation de tests sur les animaux.

Si un fabricant souhaite obtenir une confirmation spécifique des autorités cantonales d'exécution de la législation sur les denrées alimentaires pour l'exportation de cosmétiques en Chine, il doit procéder comme suit:

- Il s'annonce auprès de l'autorité cantonale d'exécution compétente.
- Il soumet à l'autorité cantonale d'exécution compétente la certification/recertification pour les bonnes pratiques de fabrication (GMP), accompagnée du formulaire «Attestation».
- L'autorité cantonale d'exécution compétente examine la certification / recertification soumise pour les GMP. La certification selon la

norme ISO 22716 par un organisme de certification accrédité à cet effet répond entièrement à ces exigences.

Après la remise des documents requis, l'autorité cantonale d'exécution décide si un contrôle de l'entreprise est nécessaire pour vérifier les faits ou si elle peut se baser sur les résultats des contrôles précédents. Si un nouveau contrôle est nécessaire, une surtaxe est prélevée à cet effet.

Les premières expériences ont montré que ce document est reconnu par les autorités chinoises.

Exportations et salons

Nous soutenons particulièrement nos 70 fabricants suisses dans le domaine des exportations. Ils peuvent adhérer au groupe spécialisé «Swissness et exportation» et faire appel au réseau mondial de la SKW dans le domaine «Regulatory International».

La SKW ne cesse de développer ce réseau en créant des partenariats avec des associations et entreprises internationales. Ainsi, les membres de la SKW ont accès aux informations sur la législation et l'enregistrement de produits, sur les manifestations, les prestations de conseils et les publications des associations industrielles les plus importantes, les salons spécialisés et les organisations d'exportation.

La SKW reste toujours en contact avec son partenaire «Switzerland Global Enterprise, S-GE» afin de représenter les demandes de ses membres auprès de cette organisation très importante pour les salons.

ARGUSavenue

Tous les membres de la SKW ont accès à la plateforme ARGUSavenue afin de gérer et d'éditer efficacement tous les rapports des médias les concernant. Il s'agit d'un outil très utile, également apprécié pour la rédaction de rapports.

Les membres de la SKW reçoivent aussi chaque semaine un e-mail contenant un aperçu des sujets traités par les médias concernant les secteurs des cosmétiques et des détergents et produits de nettoyage.

NielsenIQ: conditions particulières pour les nouveaux clients de la SKW

La SKW entretient une collaboration de longue date avec NielsenIQ et reçoit régulièrement les chiffres du marché pour son rapport annuel et son site Internet (voir chapitre «Chiffres»).

NielsenIQ propose une offre complète d'informations sur le marché provenant de sources étendues et d'outils d'information de gestion avancés, dans le but de

- mesurer la réussite du marché
- analyser les tendances du marché et des consommateurs
- identifier les forces et les faiblesses du marketing et des ventes
- détecter les opportunités de croissance et les niches de marché



Une relation propre et riche d'enseignement: voilà comment je qualifierais la collaboration avec la SKW. Sur le plan politique, Kommunikationsplan a contribué à objectiver la discussion sur les furocoumarines.

Dr. Urs Rellstab

Partenaire
Kommunikationsplan AG



Nos missions

L'industrie des cosmétiques, des détergents et produits de nettoyage est consciente de sa responsabilité et s'engage à agir de manière durable.

Les membres de la SKW relèvent les défis et investissent de nombreuses connaissances et ressources afin de répondre aux exigences toujours croissantes. La planification, la mise en œuvre et la communication des efforts consentis en matière de durabilité reviennent en premier lieu aux entreprises membres.

La principale mission de la SKW est l'échange d'informations et de connaissances entre l'industrie et les parties prenantes pertinentes, et ce...

Durabilité

...au niveau national:

- Information des membres sur les sujets pertinents en matière de durabilité dans les législations suisse et européenne, publications spécialisées et activités des parties prenantes
- Échange d'expériences au sein de l'association («Best Practice») sur les questions de durabilité dans le groupe de travail de la SKW «Experts Emballage et environnement»
- Échange d'informations et d'expériences entre l'industrie et les parties prenantes (autorités, ONG). Participation aux groupes de projet des organisations de parties prenantes, participation à des événements
- Interlocuteur pour la politique et l'administration, prises de position sur les projets RSE et les projets de loi dans le domaine des droits de l'Homme et de l'environnement
- Participation à «Go for Impact», coopération entre des associations d'entreprises suisses avec la Confédération suisse et des organisations environnementales pour promouvoir les chaînes d'approvisionnement durables et échanger des points de vue sur des sujets pertinents: <https://www.go-for-impact.ch/fr/>
- Soutien du partenariat des entreprises membres de la SKW auprès de [Swiss Recycle](#), «Plateforme économie circulaire» et «Sammlung 25»

... at international level

(texte en anglais, car l'ensemble des informations référencées est en anglais)

- The SKW informs the relevant stakeholders and partner associations about sustainability issues and activities in the Swiss legislation, publications and stakeholder activities
- We help codesigning and implementing the activities and projects of the European umbrella and partner associations in the field of sustainability, informing the Swiss Authorities and supporting the members in their implementation at national level, for example the projects of:

1. Cosmetics Europe

Cosmetics Europe's mission is to support the development of an innovative, sustainable, competitive and respected cosmetics industry in Europe, which best serves consumers.

- [Driving Sustainable Development](#) – All consumer products create environmental impacts throughout their lifecycles. Recognising the need to design products and processes that minimise their environmental footprint, companies in the cosmetics industry have implemented a broad range of strategies that contribute to improving the sector's sustainability.
- [Commit for Our Planet Initiative](#) – How to reduce the cosmetics sector's environmental footprint in Europe and across the value chain through joint effort and action. Every company can chart its own sustainability path.
- [Environmental Sustainability Report](#) – Cosmetics Europe's mission is to support the development of an innovative, sustainable, competitive and respected cosmetics industry in Europe, which best serves consumers.
- [Green in Action](#) – Case studies on environmental sustainability in the cosmetics industry. The European Green Deal is one of the most important strategic initiatives ever undertaken in the European Union. The goal is to entirely stop adding to the earth's stock of greenhouse gases by 2050.
- [All About Plastic Microbeads](#) – Data gathered by Cosmetics Europe in 2018 shows that 97.6% of plastic microbeads used for exfoliating and cleansing purposes in washoff cosmetic and personal care products were phased out between 2012 and 2017.
- [Environmental Footprint Category Rules for Shampoos](#) – The European Commission conducted a series of pilots on the Product Environmental Footprint (PEF) of organisations and products to guide future policy proposals. In parallel, Cosmetics Europe studies the PEF of Shampoo.
- [Guidance Document for the Cosmetics Industry on the "EU ABS Regulation"](#) – The cosmetics industry fully supports the objectives of the Convention on Biological Diversity (the Convention) and of the Nagoya Protocol, the international instrument adopted on 29 October 2010 by the Parties to the Convention. It also welcomes the EU ABS Regulation which establishes rules governing compliance with access and benefitsharing for genetic resources and traditional knowledge associated with genetic resources, in accordance with the Nagoya Protocol.

2. The International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (A.I.S.E.)

A.I.S.E. is actively contributing to relevant sustainability dossiers under the Green Deal

- **Driving Sustainable Development** – A.I.S.E. has developed documents for members including “Good Sustainability Practice for the Cosmetics Industry”, which provides practical advice on developing an effective sustainability strategy and “Ten Steps to Sustainability: all you need to know and do for a successful start”, which assists companies (particularly SMEs) that are commencing their sustainability efforts.
- **Circular Economy** – In 2015, the European Commission adopted its Action Plan for the Circular Economy, including measures to stimulate Europe’s transition towards a circular economy, foster sustainable economic growth and generate new jobs. In 2018, the Commission adopted other initiatives in this context, including the EU Strategy for Plastics in the Circular Economy. As a driver in sustainable development, A.I.S.E. has several initiatives that contribute directly to the objectives of this circular economy strategy.
 - Guiding Principles on Sustainable Plastic Packaging Design
 - Voluntary Industry Plastic Packaging Initiative
- **Guiding Principles on Sustainable Sourcing of Bio-Based Materials** – A.I.S.E. has developed these principles to support all the companies operating in the European detergents, cleaning and maintenance products industry sector and using – or intending to use – bio-based materials in final products and/or packaging material. It builds on the learnings from the A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning in the domain of biobased materials and on the most recent developments triggered by the objective to strive towards a Circular Economy contributing also to the global Sustainable Development Goals (SDGs).
- **CSR Guidance** – The A.I.S.E. Social Responsibility Guidance includes detailed recommendations, resources, and a self-evaluation tool to support all industry players, especially small and medium-sized enterprises, in managing and implementing a social responsibility programme as part of their overall sustainable development goal.

- **Engaging with consumers** – One of A.I.S.E.’s key priorities is to steer the sustainable development agenda and reduce the environmental footprint linked to the production and consumption of detergents and maintenance products. To achieve this goal, A.I.S.E. runs a broad range of activities such as voluntary Product Stewardship Programmes, but also, the comprehensive A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning which is implemented by nearly 250 companies in Europe.
- **cleanright.eu** – Portal of the Cleaning industry for Consumers.
- **Sustainable Cleaning** – Cleaning and hygiene products and services are essential to society and our commitment is to deliver impactful projects in a responsible way, promoting sustainable production, design and consumption. By working together to tackle water quality through chemical safety, reducing our environmental footprint and embracing the circular economy, we steer best practices and aim to be a role model industry. See the [Activity and Sustainability Reports](#).
- **Consumer Habits Survey 2020** – Consumer Habits Research
- **I Prefer 30°** – Low Temperature Washing Campaign
- **PEF Guidance to Industry** – Product Environmental Footprint (PEF):

3. International Fragrance Association (IFRA)

IFRA and its members engage in a series of projects relating to sustainability. The IFRA Sustainability Charter is a collective, voluntary, and inclusive effort to raise the bar for sustainability in the flavour and fragrance sectors.

- **IFRA-IOFI Sustainability Charter** – The Charter builds on the Fragrance and Flavour industries’ proud heritage and on the long-standing commitment to sustainable development across its many dimensions that has been shown by many individual companies. The Charter complements company sustainability programs, helping our industries as a whole to make advances on sustainability by sharing best practice and benchmarking progress.

To help you understand more about the IFRA-IOFI Sustainability Charter, download the documents on [Sustainability Reports](#).



Sur les thèmes de l'économie circulaire et du recyclage, nous privilégions les échanges étroits avec la SKW, la mutualisation de nos expertises, la mise au point de synergies entre nos deux associations; ainsi en 2023 nous avons par exemple trouvé ensemble les ressources pour la fondation de RecyPac.

Rahel Ostgen

Directrice économie circulaire
Swiss Recycle

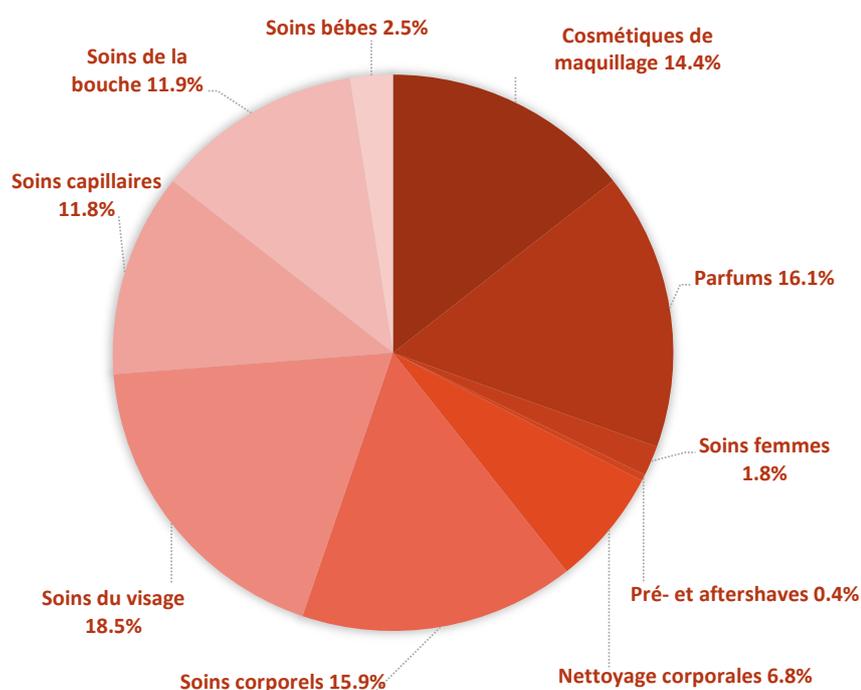
Marché des cosmétiques

Les chiffres suivants ont été obtenus dans le cadre d'un partenariat avec NielsenIQ et reflètent l'ensemble du marché suisse des cosmétiques.

Ces chiffres sont basés sur une estimation des valeurs de scanning du panel NielsenIQ ventes au détail et de prestige. Des différences peuvent apparaître dans le total, car les chiffres des catégories de produits ont été arrondis.

Chiffres d'affaires CHF mio.	2021	2022	2023
(Prix à la consommation)	CHF	CHF	CHF
Cosmétiques de maquillage	267.4	286.7	291.4
Parfums	351.1	320.3	326.0
Soins femmes	36.0	36.8	35.7
Pré- et aftershaves	7.9	7.6	7.4
Nettoyage corporales	142.6	135.7	137.3
Soins corporels	301.6	307.1	321.2
Soins du visage	381.2	364.5	375.7
Soins capillaires	227.3	228.7	239.7
Soins de la bouche	230.8	240.7	241.5
Soins bébes	47.6	50.0	50.1
Total	1993.50	1978.20	2026.10

Parts de marché



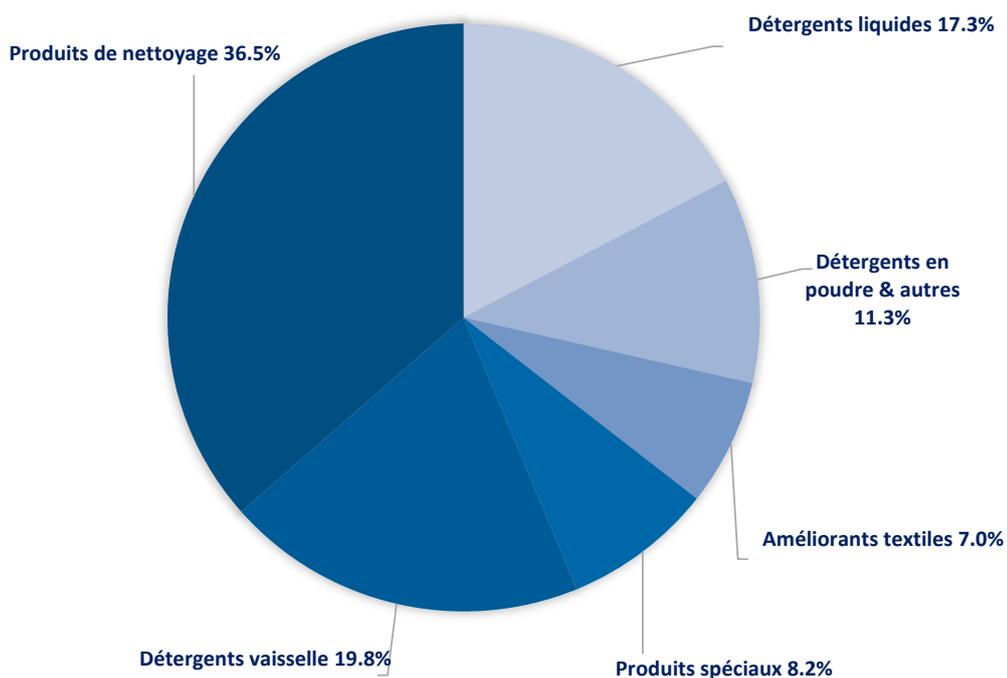
Détergents et produits de nettoyage

Les chiffres suivants ont été obtenus dans le cadre d'un partenariat avec NielsenIQ et reflètent l'ensemble du marché suisse des détergents et produits de nettoyage.

Ces chiffres sont basés sur une estimation des valeurs de scanning du panel NielsenIQ des ventes au détail. Des différences peuvent apparaître dans le total, car les chiffres des catégories de produits ont été arrondis.

Chiffre d'affaires CHF Mio.	2020	2021	2022	2023
(Prix à la consommation)	CHF	CHF	CHF	CHF
Détergents liquides	134.4	127.9	119.4	123.3
Détergents en poudre & autres	75.6	72.6	74.1	80.5
Améliorants textiles	46.0	46.7	45.6	49.7
Produits spéciaux	64.4	63.2	60.0	58.5
Détergents vaisselle	160.9	155.7	139.6	140.8
Produits de nettoyage	294.6	279.0	257.7	260.1
Total	775.9	745.1	696.4	712.9

Parts de Marché



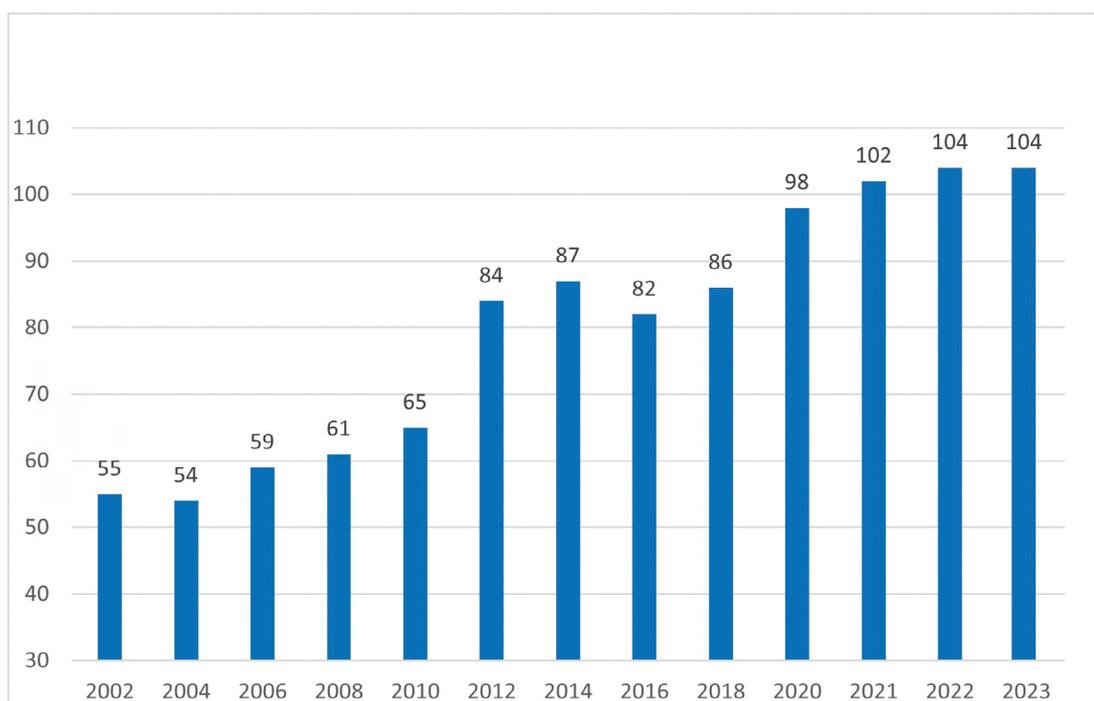
Personnel

Le 15 septembre nous quittait l'ancien directeur de la SKW, Dr. Kurt Gehri. Il avait été directeur de l'association des détergents USS/SWI de 1971 à 2002, président directeur de l'association des cosmétiques VSKI de 1981 à 2002 et président directeur de la LICOPHA de 1981 à 2007.

Évolution des effectifs

Au 31 décembre 2023, la SKW comptait 97 membres (contre 55 au 1^{er} janvier 2002). Le degré d'organisation s'établit à 90%.

Cette large représentativité constitue un argument décisif pour le travail de l'association, afin qu'elle soit prise au sérieux par les pouvoirs politiques, les parties prenantes, les autorités et les médias.



Liste des membres

au 31/12/2023

Abhati Suisse AG, Appenzell
Alcina AG, Muttenz
ananné AG, Erlenbach ZH
ASM Aerosol-Service AG, Möhlin
Bayer (Suisse) AG, Zurich
Beiersdorf AG, Bâle
Bergerat SA, Pfäffikon SZ
Blidor AG, Baar
Blue Box Distribution AG, Kriens
Bolton Swiss S.A., Lugano Massagno
BTC Laboratoire SA, Le Mont-sur-Lausanne
Bulgari Global Operations SA, Neuchâtel
Chanel SARL, Genève
Chemische Fabrik Schärer & Schläpfer AG, Rothrist
Cocooning Nature SA, Bavois
Cosmétique SA Worben, Worben
Cosmotec SA, Vouvry
Coty Beauty Swiss SARL, Hünenberg
CRB S.A., Puidoux
CVL COCSMETICS SA, Morges
delta pronatura Schweiz AG, Muttenz
Dicopar SA, Münchenstein
Diversey, Münchwilen
Dobi-Inter AG, Suhr
Ecolab (Schweiz) GmbH, Reinach
Epigeneva AG, Kilchberg ZH
Estée Lauder GmbH, Zurich
Farfalla Essentials AG, Uster
FCC Fragrances, Cosmetics & Consulting SA, Aigle
Filabé of Switzerland AG, Schaffhausen
Frike Cosmetic AG, Ebnat-Kappel
GABA Schweiz AG, Therwil
Galderma SA, Zoug
Gerda Spillmann AG, Ittigen
HELVECOS AG, Bühler
Henkel & Cie. AG, Pratteln
INSTYTUTUM AG, Zoug
Intercosmetica Neuchâtel SA, Neuchâtel
JUST International AG, Walzenhausen
Jüstrich Cosmetics AG, Berneck
Juvena Marlies Möller AG, St. Margrethen
Kanebo Cosmetics (Europa) AG, Zurich
Kao Switzerland AG, Baar
Kärcher AG, Dällikon
Kenvue Switzerland, Zoug
KWZ AG, Dübendorf
La Colline Cellular Research Laboratories S.A., Sion
La Prairie Group AG, Volketswil
Laboratoires Biologiques ARVAL SA, Conthey
Lalique Beauty SA, Zurich
Lifeforce GmbH, Küssnacht am Rigi
L'Oréal SUISSE SA, Vernier
L'Oréal SUISSE SA, Division Produits Professionnels, Vernier
Louis Widmer SA, Schlieren

Maison Noir SA, Zurich
Marwell AG, Münchenstein
Mavala SA, Genève
Mavex SA, Lamone
Melisana AG, Zurich
Mizensir SA, Meinier
MUSK Collection Switzerland, Wollerau
Natur i de Hand AG, Niederlenz
Naturalps Sàrl, Montreux
NAZAN SCHNAPP GmbH, Volketswil
PFCH Luxe SA, Meyrin
Phytomed AG, Hasle/Burgdorf
Pierre Fabre (Suisse) SA, Allschwil
PM Care Systems AG, Zurich
PP Produits Prestiges SA, Montreux
Pramol-Chemie AG, Bazenheid
Procter & Gamble International Operations SA, Petit-Lancy
Proderma AG, Schötz
RAUSCH AG KREUZLINGEN, Kreuzlingen
RB Hygiene Home Switzerland AG, Wallisellen
Reckitt Benckiser (Switzerland) AG, Wallisellen
Schwabe Pharma AG, Küssnacht am Rigi
Schwarzkopf Professional Schweiz, Pratteln
skin689 (Switzerland) AG, Zurich
Soeder AG, Schwerzenbach
SOGLIO-PRODUKTE AG, Castasegna
Sorein-Fabrik GmbH, Pfäffikon
Steinfels Swiss, Winterthour
Swifiss AG, Urnäsch
Swiss Fragrance GmbH, Winterthour
SWISS lab dr.gerny GmbH, Freienbach
Swissclinical S.A., Lausanne
T&MC Industry SA, Lugano
Tanner SA, Cham
Temmentec AG, Sumiswald
The Powder Company AG, Einsiedeln
TS Luxury Cosmetics GmbH, Berne
Unilever Schweiz GmbH, Thayngen
Verfora AG, Villars-sur-Glâne
Vilhelm Perfumes SA, Genève
WALA Schweiz AG, Berne
Walco Lin SA, Giubiasco
Weita AG, Aesch
Weleda AG, Arlesheim
Wella Switzerland SARL, Allschwil
Wetrok AG, Kloten
Winstons Cosmetics SA, Gebenstorf
Witty Vertriebs- und Controlling GmbH, Herisau
XOVÉ Laboratories Sàrl, St-Gingolph
Yves Rocher (Suisse) SA, Genève

Membres d'honneur

Hans Rudolf Bircher, Zollikon
Klaus Erny, Ebnet-Kappel
Rolf Münch, Oberwil
Meinrad Schnider, Binningen

Organisation

Comité

Thomas Früh, Ayent, Président*

Jasmin Aziz, Estée Lauder
Sandra Banholzer, Rausch*
Michel Brülisauer, Wetrok
Ralf T. Gehlen, Procter & Gamble*
Heike Huber, Beiersdorf
Christian Koch, Steinfels Swiss, vice-président
Dr. Beat Müller, Louis Widmer
Urs Odermatt, L'Oréal Suisse
Markus Reinhard, GABA Schweiz
Bernhard Schober, Unilever Schweiz

Secrétariat



Bernard Cloëtta,
Dr. iur., Directeur



Marina Donabauer,
Secrétariat & Finances



Jasmin Jaghuri
Groupes spécialisés &
communication

SKW Stakeholder Council

Office fédéral de la santé publique OFSP
eawag – aquatic research
Commerce Suisse
HautZentrum Zurich
kf Konsumentenforum
odA Hauswirtschaft Schweiz
SFK Schweizer Fachverband für Kosmetik
ZHAW Zürcher Hochschule für Angewandte
Wissenschaften

Organe de contrôle

BDO AG, Zurich

* forment le Comité directeur

Représentations

International Association for Soaps,
Detergents and Maintenance Products
(A.I.S.E.)

National Associations Committee
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Cosmetics Europe, The Personal Care
Association
Active Association Members
Dr. iur. Bernard Cloëtta

economiesuisse
Délégué
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Membre Alliance contre les obstacles au
commerce
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Membre de la commission pour les questions
de concurrence
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Membre de la commission pour les questions
des consommateurs
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Membre du groupe de travail accord de libre-
échange Chine/Inde
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Membre du groupe d'experts pour la
propriété intellectuelle (EGIP)
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Look Good Feel Better
Conseil de fondation
Dr. iur. Bernard Cloëtta

GINETEX Switzerland
Comité
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Association des industries des produits de
soins corporels et des détergents (IKW)
Commission spécialisée Soins de beauté
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Commission spécialisée Détergent
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Commission spécialisée Produits de nettoyage
et d'entretien
Dr. iur. Bernard Cloëtta

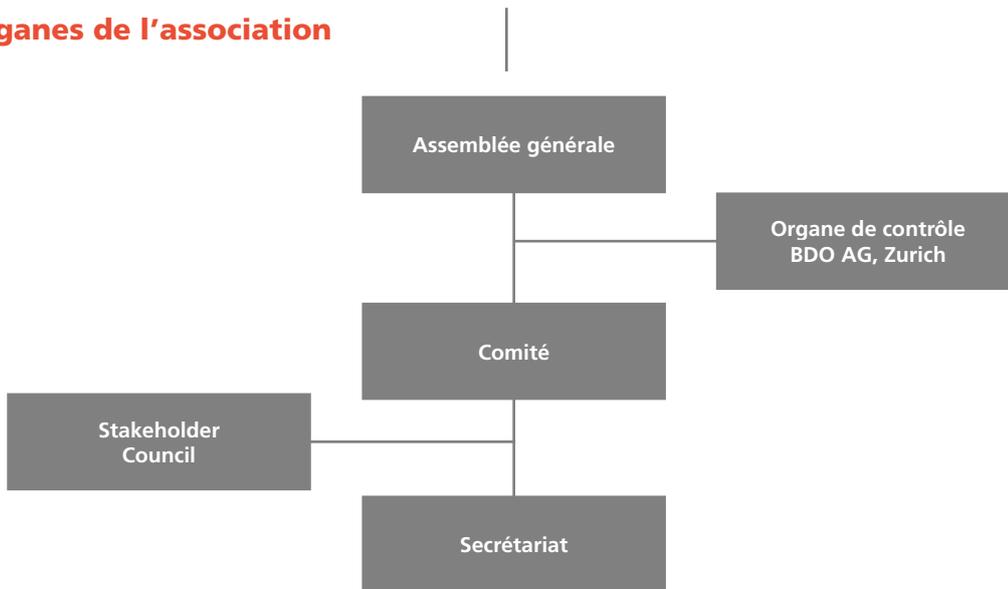
International Associations Collaboration
Committee (IAC)
Membre
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Swiss Medtech/Groupe d'experts
Désinfectants
Membre/invité
Dr. iur. Bernard Cloëtta

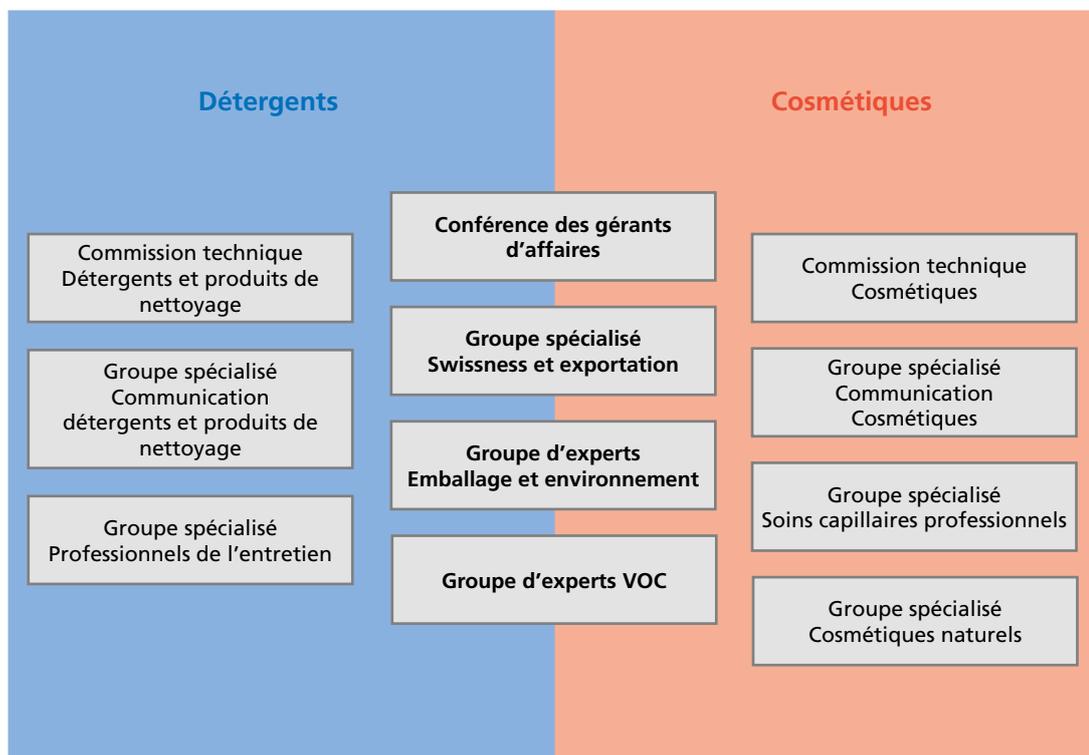
«Go for Impact»
est une coopération entre l'économie, la
science, la société et le soutien du grand
public. La SKW est membre de cette
association.
<https://www.go-for-impact.ch/fr/>
Membre du comité du programme
Dr. Bernard Cloëtta

Swissness Enforcement
est une initiative commune des secteurs
privé et public pour lutter contre l'utilisation
abusives des indications de provenance suisses
à l'étranger.
La SKW en est membre.
<https://enforcement.swiss/>
Membre du comité
Thomas Früh, Président de la SKW

Organes de l'association



Groupes spécialisés



L'Association suisse des cosmétiques et des détergents SKW

La SKW est la seule association nationale représentative de l'industrie des cosmétiques, détergents et produits de nettoyage.

Vision

Les produits de soins corporels ainsi que les détergents et produits de nettoyage contribuent grandement au bien-être personnel et collectif ainsi qu'à l'hygiène et à la propreté.

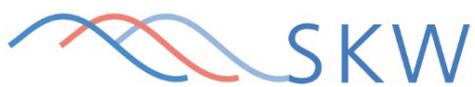
Mission

Notre mission principale est de soutenir et de défendre les intérêts des membres afin que ces entreprises innovantes puissent répondre au mieux aux besoins des consommateurs ainsi qu'aux préoccupations de protection de l'environnement.

1. Nous soutenons nos membres dans les domaines juridiques et techniques et défendons leurs intérêts vis-à-vis de toutes les parties prenantes concernées aux niveaux national et international.
2. Nous sommes une plateforme d'échange de connaissances, nous informons au sujet des thèmes d'actualité, intervenons dans les médias et mettons des statistiques et des informations à la disposition des membres, des médias et des consommateurs.

SKW Value Proposition

1. Accès au réseau national et international de la SKW qui défend les intérêts de l'industrie auprès de toutes les parties prenantes.
2. Échange de connaissances et d'expériences au sein de votre groupe spécialisé dans un environnement sécurisé par le droit des cartels.
3. Informations présentées en temps voulu et de manière compréhensible sur toutes les nouveautés réglementaires et techniques pertinentes.
4. Grâce à des renseignements compétents et à des services attrayants, vous pouvez nous déléguer des clarifications internes.



Breitingerstrasse 3
CH-8002 Zurich

Téléphone: +41 43 344 45 8
E-mail: info@skw-cds.ch

www.skw-cds.ch

Mentions légales
Édition et création

Association suisse des cosmétiques
et des détergents SKW
www.skw-cds.ch

Traduction (EN et FR)
oneword GmbH